



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
08 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le huit mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le deux mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

**REPRESENTES** : Kellie CARMET à Corinne ARCHAMBAULT, Hubert BACHELARD à Claire BLANC

**SECRETARE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-007	<b>Subventions</b>  Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert
-----------------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a conclu un marché de performance énergétique pour définir sur l'ensemble des bâtiments communaux un plan de travaux à réaliser afin d'obtenir à terme un minimum de 40% d'économie d'énergie.

Afin d'accélérer la transition énergétique, l'état a créé un nouveau dispositif « le Fonds Vert » pour accompagner financièrement les communes.

Dans ce cadre, la commune souhaite déposer un dossier de subvention sur trois axes :

- Travaux d'amélioration des bâtiments communaux pour un montant de 346 100 € HT
- Travaux d'amélioration des équipements d'eau sanitaire pour un montant de 15 798 € HT
- Travaux d'amélioration énergétique de chaudière pour un montant de 9 000 € HT

Ces travaux estimés à **370 898,00 € HT** soit 445 077,60 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat de 80 % dans le cadre du dispositif Fonds vert.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
ETAT	Fonds Vert	80%	296 718,40 €
COMMUNE LAMBESC	Autofinancement communal	20%	74 179,60 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>370 898,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

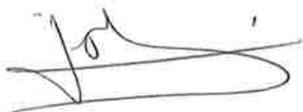
- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 370 898,00 € HT pour l'Amélioration de Performance Energétique des Bâtiments Publics de la commune de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du dispositif Fonds Vert
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

